

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

La Conférence de M. de Mollins, sur « le béton armé ». — L'union fait la force. — Vingt et un millions de francs de travaux. — Revue lumineuse des grands travaux en béton armé. — Félicitations et vœux d'un spectateur.

Sur l'invitation de M. de Crousaz, un grand nombre d'architectes et d'ingénieurs Lyonnais se pressaient, mercredi soir, 19 juin dernier, dans la salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce, pour entendre la conférence qui devait être faite par M. de Mollins sur le « béton armé ».

Cette conférence, qui était donnée sous les auspices de la Société académique d'architecture, était présidée par M. George, président de cette Société, assisté de M. l'ingénieur de Crousaz.

L'intérêt de la conférence était doublé par l'attraction de projections lumineuses représentant 80 vues de travaux en béton armé, du système Hennebique, exécutés en 1900.

Le conférencier, M. de Mollins, bien qu'il soit le représentant autorisé de l'exploitation des procédés Hennebique, ne s'en est pas tenu à la seule description de ce système, et il nous a présenté dans ses lignes générales la monographie des constructions en béton armé.

Le béton armé est une découverte contemporaine, toute à l'honneur du XIX^e siècle, mais cette découverte n'est pas l'effet du hasard, elle est le résultat d'une conception réfléchie et de recherches patiemment poursuivies pendant de longues années.

Un heureux capitaliste s'adresse un jour à son ami, M. Hennebique, ingénieur français, et lui demande de vouloir bien lui construire une villa incombustible en briques et fer. Mais celui-ci n'a pas de peine à démontrer à son ami qu'une pareille construction est exposée à toutes les déformations, à toutes les destructions de l'incendie.

Pour que le fer soit soustrait à ces causes de dislocation, il faut qu'il soit noyé dans une gaine de béton, qui forme autour de lui une cuirasse non seulement incombustible, mais encore indéformable, et de plus, presque étanche au point de vue de la transmission de la chaleur.

C'est de ce principe qu'est née la conception des constructions en béton armé. Pour mettre en œuvre cette idée, M. Hennebique commença à envelopper les poutres métalliques ordinaires d'une masse de béton, mais il reconnut que le poids des planchers ainsi construits devenait beaucoup plus considérable et entraînait des dimensions plus grandes pour les pièces de fer que dans le cas des constructions ordinaires.

Il imagina alors d'employer le fer et le béton en ne les faisant travailler que suivant les efforts qu'ils sont le plus aptes à supporter chacun respectivement.

Le béton résiste supérieurement à la compression, puisque d'après des expériences très soignées on a constaté des coefficients d'écrasement qui ont atteint 300 kilogrammes par centimètre carré; il ne présente pas, au contraire, de résistance très notable à

la traction; donc, on fera travailler le béton exclusivement à la compression.

Le fer, au contraire, résiste peu à la compression; sous une charge relativement faible, il fléchit, et la première flexion détermine consécutivement une déformation rapide et complète de la pièce soumise à l'expérience. Ce métal résiste, au contraire, dans les conditions les plus avantageuses possibles, à la traction; par suite, on n'imposera au fer que des efforts de traction.

Tels sont les deux principes primordiaux sur lesquels sont basées toutes les constructions en béton de ciment armé, tant du système Hennebique que des autres systèmes très nombreux aujourd'hui qui mettent à contribution cette heureuse combinaison du fer et du ciment.

Il y a là une sorte d'association qui rappelle d'un peu loin, si l'on veut, celle de l'aveugle et du paralytique, qui associait les sens restés actifs chez chacun d'eux, arrivant ainsi à former, de deux êtres incomplets, un être complet, capable de marcher et de se diriger convenablement. Ce qui manque au fer, en effet, le ciment le possède, et inversement; on conçoit donc qu'en tenant compte des aptitudes spéciales, ou plutôt des qualités particulières à chacun de ces matériaux, on arrive à en faire un emploi plus judicieux et partant plus économique.

* *

Le système Hennebique est bien connu de nos lecteurs, avec ses fers ronds noyés dans le ciment et ses étriers en fer plat reliant les poutres au plancher de béton armé.

Pour que les prévisions qui servent de base au calcul de résistance de pareilles constructions soient réalisées, il est évidemment nécessaire que le béton fasse littéralement corps avec le fer, et que les matériaux de deux natures si différentes ne forment, pour ainsi dire, qu'un seul bloc.

Or, il arrive en fait que l'adhérence du fer et du béton est très considérable, puisqu'elle atteint 40 kilogrammes par centimètre carré. Par suite d'une circonstance très heureuse, en outre, les dilatations cubiques du fer et du béton sont à très peu près égales, de sorte qu'il n'y a pas à craindre de voir cette adhérence compromise par les variations de température.

D'autre part, cette gaine de ciment protège le fer de la rouille, et bien que les constructions de ciment armé les plus anciennes ne remontent guère au-delà de 1890, on peut favorablement augurer, par ce fait, de la grande longévité de ces ouvrages.

L'excellence de ce système de construction et ses avantages de toutes natures sont bien démontrés par l'extension considérable que ses applications ont acquise en quelques années seulement.

Pour ne parler que du système Hennebique, le nombre des œuvres effectuées par ce procédé qui n'était que de 6 en 1892, s'est élevé progressivement, pour atteindre le nombre de 1235 en 1899; la valeur des ouvrages ainsi établis dans cette période de huit ans s'élève à 72.000.000 de francs et celle de l'année 1899 à 21.000.000 de francs.

Aussi les procédés Hennebique ont-ils été récompensés à l'Exposition universelle de 1900 par la Médaille d'or et le Grand Prix.

Le progrès croissant des applications de ce mode de construction ne pouvait laisser indifférentes nos grandes administrations de travaux publics, et une commission spéciale d'ingénieurs des ponts et chaussées a été nommée le 16 février 1901 pour étu-

dier les meilleures conditions d'établissement des constructions en béton armé et codifier les règlements relatifs à ce genre d'ouvrage.

Dans son discours d'ouverture des travaux de la commission, le président, M. Lorieux, a fait judicieusement ressortir les avantages du béton armé sur les maçonneries et les constructions purement métalliques.

Les maçonneries représenteraient, pour lui, l'idéal de la construction, si elles formaient un monolithe, un bloc homogène ; mais il n'en est pas ainsi, la maçonnerie est un assemblage de fragments, séparés par des joints qui forment autant de plans de glissement favorables à la dislocation de la masse.

Les constructions métalliques, résistent bien à la traction, mais non à la compression ; ici encore les nombreux assemblages périssent par le cisaillement des rivets et l'ouvrage est insensiblement ruiné par la rouille.

Dans le béton armé, on ne rencontre aucun de ces inconvénients ; là, chaque élément travaille suivant ses aptitudes, soit à la traction, soit à la compression ; la masse ne forme qu'un seul bloc, il n'y a ni joints, ni rivets, et il ne se produit plus ni flexion ni flambage.

M. l'ingénieur Rabut a produit également devant la Commission une notice sur les travaux exécutés sous ses ordres de 1897 à 1900. Ces travaux appliqués notamment aux chemins de fer de Paris, comprennent des tunnels, des tabliers supportant les gares, des passerelles, des ouvrages en encorbellement.

Tous ces travaux, affirme M. Rabut, lui ont donné pleine satisfaction, surtout au point de vue de la rapidité d'exécution qui a permis de livrer à l'exploitation les lignes sur lesquelles ce mode de construction avait été mis en œuvre, telles que la ligne de Courcelles-Paris, avant l'ouverture de l'Exposition et plusieurs mois plus tôt que les lignes où ce système n'avait pas été employé.

Les épreuves effectuées sur ces différents ouvrages, avec des surcharges dépassant de moitié celles des bases du calcul, n'ont pas atteint les flèches assignées de 1/800 à 1/1500 de la portée.

Après cet exposé, que l'on peut traiter à différents titres de lumineux, M. de Mollins a illustré sa conférence de projections de vues des travaux les plus remarquables exécutés d'après le procédé Hennebique.

Nous voyons apparaître successivement sous nos yeux :

Le petit et le grand Palais des Beaux-Arts, avec leurs somniers elliptiques et leurs escaliers monumentaux en béton armé.

La couverture du chemin de fer des Moulineaux, immense toiture de portée considérable qui a supporté sans faiblir le choc d'une construction entière qui s'est effondrée sur elle.

La passerelle de Madagascar, supportée par de grêles colonnes en béton armé et qui a résisté victorieusement à une curieuse épreuve de renversement effectuée par traction, exercée à l'aide d'une grue sur l'une des colonnes.

Divers réservoirs, notamment celui de Saint-Gobain et celui de Lausanne dont la capacité atteint 1500 mètres cubes.

Le canal du Simplon, long couloir en béton armé, supporté par des tréteaux établis dans le même système, au milieu d'éboulis de rochers qui rendraient tout autre mode de construction impraticable.

La filature de Hauterive, vaste construction entièrement en béton armé.

Les minoteries de Brest et les silos de Strasbourg.

Une maison de rapport, rue Danton, construite entièrement en béton armé et qui montre que ce mode de construction se prête aussi bien que tout autre aux effets architecturaux qui conviennent à ce genre d'ouvrage.

L'usine hydro-électrique de Chèvres, en aval de Genève, dont la toiture métallique a été reconstruite en béton armé, après le fameux incendie de l'usine.

L'hôtel du Prince-impérial, à Nice, la Cour des Comptes, le théâtre de Berne.

Le pont de Tonnerre, entièrement construit en béton armé et dans des conditions d'économie très avantageuses ; ainsi que le grand pont de Chatellerault.

Des expériences de résistance à l'incendie de constructions en béton armé, effectuées à Gand et à Paris, et dans lesquelles les températures ont pu atteindre 7 à 800 degrés, sans qu'il en résultât aucun dommage appréciable pour la construction.

A ce point de vue, rien n'est plus caractéristique que l'explosion survenue dans une grande usine de Francfort.

Cet accident, dû à des matières explosibles emmagasinées dans les combles de l'usine, détermina le soulèvement complet de la toiture qui fut consumée par l'incendie sur le premier plancher où elle était retombée.

Ce plancher en béton armé, non seulement résista au choc résultant de cette formidable chute, mais il forma une cloison parfaitement étanche, qui protégea entièrement tout l'édifice en dessous, des atteintes de l'incendie.

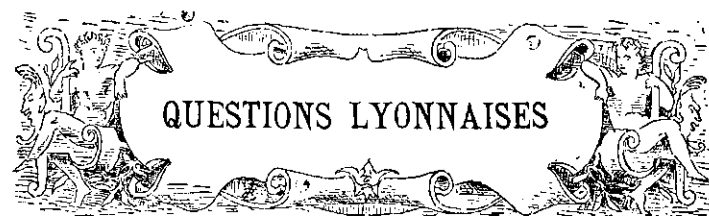
J'abrège cette revue de travaux en béton armé qui ont passé sous nos yeux et qui montrent l'extension et l'importance considérable, acquises par ce système, à notre époque.

M. George, président de la Société académique d'architecture, a clos cette intéressante soirée, par quelques mots aimables à l'adresse du conférencier qu'il a remercié pour l'exposé intéressant, accompagné de projections attrayantes, qu'il avait bien voulu nous faire.

A notre tour, nous nous permettrons de remercier et de féliciter la Société académique d'architecture de l'excellente initiative qu'elle a prise, en organisant cette conférence. Mais l'appétit vient en mangeant, et nous sommes ainsi amené à exprimer le vœu que cette Société suscite d'autres conférences, tant sur les nouveaux procédés qui peuvent être mis en œuvre, que sur les matériaux dont s'enrichit personnellement l'art de la construction, sur les questions d'architecture en général et sur les travaux remarquables qui viennent embellir notre cité lyonnaise.

La généralisation de ces conférences serait évidemment une œuvre très désirable et très utile, qui serait goûtée d'un grand nombre de personnes intéressées à ces questions souvent peu connues ou ignorées, faute de la divulgation nécessaire. *La Construction Lyonnaise* se fera, dans tous les cas, un plaisir et un devoir de relater ces conférences et de propager les idées qui s'y seront fait jour, au plus grand profit de tout le monde.

DARYMON.



QUESTIONS LYONNAISES

A PROPOS DU RECENSEMENT

— SUITE I —

La situation n'est guère meilleure pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, les divers centres suburbains ne s'étant accrus que dans une proportion très faible, sauf, toutefois, Villeurbanne qui a notablement progressé et a le plus profité de l'exode de la population de la ville.

Cette commune, qui comprend les Charpennes et Cusset, a vu sa population passer de 21.714 à 29.220 habitants, soit un accrois-

¹ Voir *la Construction lyonnaise* du 1^{er} juin 1901.

sement de 35 pour 100, grâce aux nouveaux établissements industriels installés dans cette région et aux facilités de logement qu'on y trouve ; ce faubourg est évidemment destiné à un grand avenir, l'industrie locale ayant de plus en plus tendance à venir s'établir sur cette vaste plaine, où les emplacements disponibles sont encore nombreux et bien desservis.

Nous avons déjà signalé l'importance croissante des constructions nouvelles qui s'élèvent, comme par enchantement, au nord du cours Lafayette, soit à Villeurbanne même, soit dans le voisinage plus immédiat de l'usine de Jonage et du cours Vitton prolongé, et, à ce sujet, nous avons montré l'intérêt qu'il y aurait à déterminer au plus tôt un plan d'ensemble arrêtant définitivement le tracé des futures grandes artères et la rectification des voies publiques existantes.

Actuellement, on taille à plein drap, sans suivre aucun programme, selon les caprices ou les intérêts immédiats des propriétaires créateurs de rues ; cette manière de faire conduira forcément, dans un temps peu éloigné, à des expropriations et frais énormes lorsqu'il s'agira de régulariser les alignements.

La commune de Villeurbanne devrait donc s'inquiéter de cette situation et faire commencer sans retard l'étude d'un plan d'ensemble de voirie qu'elle devrait ensuite faire exécuter dans le plus bref délai possible.

Cette étude permettrait, d'ailleurs, de se rendre compte de l'étendue des sacrifices qu'il faudra faire, dans les années qui vont suivre, pour apporter à la commune toutes les améliorations indispensables et, en cas d'annexion à la ville de Lyon, d'exiger que cette dernière s'engage à exécuter le programme dans les conditions prévues. Il serait juste, en effet, que les habitants de Villeurbanne aient une compensation suffisante et certaine s'ils sont voués à l'absorption qu'ils redoutent à si juste titre.

Cette absorption, que la Municipalité de notre Ville voudrait réaliser de suite, ne devrait pas être envisagée, à notre avis, avant de longues années. Ce serait une opération peu profitable pour la Ville, car, d'une part, il faudrait escompter de ce chef un fort surcroît de dépenses, et, d'autre part, il ne faudrait pas songer à tondre immédiatement les contribuables de Villeurbanne comme de simples Lyonnais : il faudrait, et ce serait raisonnable, leur laisser un certain temps dans les conditions actuelles et leur permettre de constater, au moins pendant une période assez longue, les premiers effets des soi-disant avantages que doit leur procurer l'annexion.

Et puis, si l'on veut aller trop vite, il est fort possible que l'annonce d'un tel changement ne restreigne considérablement le développement de la banlieue, car les industriels en quête d'un nouvel emplacement trouveront facilement, en dehors de l'enceinte militaire, c'est-à-dire en des lieux qu'on ne pourra jamais annexer, des situations propices à l'établissement de nouvelles usines.

Nous pensons donc qu'il faut laisser dormir tout projet d'annexion de Villeurbanne, ou se borner, tout au moins, au projet d'absorption des agglomérations denses les plus immédiates, par exemple les Charpennes jusqu'à la place de la Bascule et la rue de la République, et le quartier de la Cité à l'ouest de ladite rue, englobant ainsi la Villette et Baraban jusqu'à la place des Maisons-Neuves.

Quant aux autres communes suburbaines, on ne pourrait pas davantage songer à les rattacher complètement à Lyon. Tout ce que l'on pourrait faire, c'est de prendre une partie de Saint-Fons, celle qui formera le nouveau quartier qui va commencer à s'établir par suite du prolongement de l'avenue de Saxe et la création des futurs abattoirs.

De la sorte, on laisserait à proximité de la Ville des communes indépendantes où les emplacements seraient encore suffisamment vastes pour attirer la plupart des grandes industries ; celles qui ne peuvent vivre que si elles ne sont pas englobées dans un grand

centre ; on éviterait ainsi l'exode de certaines de nos manufactures qui fuient notre ville où elles ne se trouvent plus dans des conditions suffisamment favorables.

A titre de renseignement, voici les variations de population subies par les autres communes suburbaines, ainsi que les chiffres concernant les principales autres communes du département du Rhône.

Saint-Fons gagne 810 habitants, Caluire 700, Bron 537, Vénissieux 473, Oullins 377, Pierre-Bénite 440, Irigny 254, Tassin-la-Demi-Lune 500, la Mulatière 200, Francheville 100, Saint-Rambert 250, Fontaines 200, Saint-Cyr 130, Vernaison 100, etc. C'est en somme un accroissement de plus de 15.000 habitants pour la banlieue immédiate de Lyon.

Si on fait le calcul du chiffre des habitants de toutes les communes qui sont rattachés de la façon la plus étroite à Lyon, on arrive à un total de 98.000. Ce nombre ajouté aux 453.000 personnes recensées dans notre ville donne une agglomération de 551.000 habitants, chiffre bien supérieur à celui de la commune de Marseille pour un territoire inférieur en étendue ; on n'ignore pas en effet que le territoire de Marseille est de 22.800 hectares ; en ajoutant au chiffre de notre population celui des communes que nous citons plus haut, nous serions encore bien loin d'atteindre une étendue aussi considérable de territoire ; ce serait au plus 8000 hectares ajoutés aux 4300 de Lyon.

L'accroissement de la population de la banlieue lyonnaise va donner à la circonscription de Villeurbanne-Givors un chiffre de plus de 100.000 habitants ; par suite elle aura droit à un député de plus. Ce sera le résultat le plus important du dernier recensement.

* *

Voyons maintenant les résultats par cantons :

Le canton de l'Arbresle tombe de 18.389 habitants à 17.958 ; soit une perte de 431 qui porte surtout sur les communes de l'Arbresle (3314 au lieu de 3577 en 1896), Bully (1333 au lieu de 1455) et en particulier Sarcey qui a déchu de moitié. Par contre, Saint-Pierre-la-Palud passe de 940 à 1153.

Le canton de Condrieu reste stationnaire avec 9096 habitants. Celui de Givors en gagne 1354 avec une population totale de 18.734 personnes ; à lui seul Givors augmente de 1097 habitants (12.132 au lieu de 11.035 en 1896).

Le canton de Limonest s'est accru de 572 personnes, et sa population atteint 16.921 âmes ; l'accroissement profite surtout à Saint-Rambert, Saint-Cyr, Limonest et Collonges.

Le canton de Mornant compte 10.112 habitants en 1901 au lieu de 10.365 en 1896, soit un déficit de 253 personnes. Cette diminution se répartit assez régulièrement sur toutes les communes.

En l'espace de cinq ans, le canton de Neuville s'est accru d'un millier d'habitants. Sa population atteint le chiffre de 23.000 âmes, exactement 22.940. Ce sont les communes les mieux desservies qui bénéficient de la plus grande augmentation : Caluire, dont le versant de Saint-Clair est d'ailleurs le siège d'un certain nombre d'industries, gagne 700 habitants, Fontaines-sur-Saône, 200, et Saint-Germain, laissé jusque-là un peu de côté par la villégiature, une centaine.

Dans le canton de Saint-Genis-Laval, l'augmentation se chiffre par 1.100 âmes. Ce sont les petites communes rurales du bord du Rhône dont la population s'est le plus développée. Pierre-Bénite compte 440 habitants de plus, Vernaison et Irigny, chacun une centaine. Sainte-Foy, en raison de son tramway, gagne 254 citoyens.

L'accroissement d'Oullins n'est pas celui auquel on aurait pu s'attendre. Une augmentation de 377 personnes, c'est peu pour une ville de 10.000 âmes. Par contre, la Mulatière a 200 habitants de plus.

Brignais, Chaponost, Charly, où manquent jusqu'à présent des moyens de transport, accusent tous des diminutions. Somme toute, le canton compte 32.672 âmes.

Comme tous les pays de montagne, les cantons de Saint-Laurent-de-Chamousset et de Saint-Symphorien-sur-Coise ont vu leur population baisser. Le premier ne compte plus que 14.611 habitants, avec une perte de 462 personnes, le second 13.021, avec un déficit de 200 unités.

Toutes les communes de ces deux cantons, y compris celles de Saint-Clément-les-Places, Longessaigne, Montromant, la Chapelle-sur-Coise, Grézieu-le-Marché, sont en diminution. On ne constate une petite augmentation qu'à Sainte-Foy-l'Argentière, Brussieu, Pomeys et Saint-Symphorien-sur-Coise.

Le canton de Vaugneray demeure stationnaire. Il compte en 1901 21.189 habitants, soit 400 seulement de plus qu'en 1896. Francheville gagne une centaine de citoyens et Tassin-la-Demi-Lune 500. Presque toutes les autres communes sont stationnaires ou en diminution, principalement Courzieu.

Le canton de Villeurbanne, en raison de la proximité de Lyon, dont il est le prolongement, gagne 16.000 habitants, et sa population atteint 94.672 âmes. L'accroissement de Villeurbanne (8506), Saint-Fons (810), Bron (537), Vénissieux (473) et de la banlieue rurale au-delà de l'octroi est particulièrement remarquable.

Dans l'arrondissement de Villefranche, qui comptait en 1896 165.729 habitants, tous les cantons, sauf ceux de Belleville et de Villefranche, sont en diminution, et on ne compte plus que 162.251 personnes, soit un déficit de 3478.

A lui seul, le canton de Lamure perd 2000 habitants et son effectif est réduit à 11.325. Claveisolles, Grandris, Lamure, Poule, mais surtout Saint-Nizier-d'Azergues, qui perd 1200 âmes, sont fortement touchés.

Le canton de Thizy ne compte plus que 20.687 personnes, soit un déficit de 592 habitants. Cours, Thizy sont en diminution, Bourg-de-Thizy se maintient.

Le canton de Monsols a vu sa population tomber à 10.029. L'abaissement de la population est générale à toutes les communes; il atteint le chiffre de 680.

Les cantons de Bois-d'Oingt et de Tarare perdent chacun 450 personnes, sur une population de 13.590 et de 24.518 âmes. Tarare est à peu près stationnaire, mais autour de lui Pontcharra, Saint-Romain-de-Popey sont en train de décroître. Dans la vallée d'Azergues, la diminution est générale. Elle affecte particulièrement le Bois-d'Oingt et Saint-Just-d'Avray.

Le canton d'Amplepuis est stationnaire avec 12.816 habitants, celui d'Anse reste à 10.049, avec une perte de 152 personnes. Lozanne seule présente une toute petite augmentation en raison du nouveau chemin de fer.

La région de Beaujeu est sérieusement touchée. Elle perd, sur 18.586 âmes, 428 personnes, surtout dans les régions montagneuses. Villié-Morgon et Quincié maintiennent bravement leurs positions.

Dans le canton de Belleville, on compte, en 1901, 14.468 personnes; c'est 120 de plus qu'au dernier recensement. Saint-Lager, Lancié, Saint-Etienne-les-Oullières sont en progrès.

Il y a bien une avance de 1100 personnes dans le canton de Villefranche, mais elle est absorbée et au delà par l'accroissement de la sous-préfecture qui s'est augmentée de 1300 âmes.

On voit par les chiffres officiels que les centres agricoles de notre pauvre département s'acheminent tout doucement à la décadence.

SINÉD.



LES TAXES DE REMPLACEMENT

Le Sénat, dans sa séance du 28 juin, a fini de discuter le projet de loi sur les taxes de remplacement des octrois de Lyon, qu'il a accepté en supprimant seulement l'article 9 (taxe par tête d'élèves sur les internats). Le même jour, la Chambre a voté le projet de loi tel qu'il est revenu du Sénat.

Voici le résumé des nouvelles taxes qui vont être appliquées pour remplacer à Lyon, à partir d'aujourd'hui 1^{er} juillet, le produit d'environ onze millions de droits d'octroi.

La Ville maintient le droit d'octroi sur l'alcool; ou plutôt elle le majore et le porte de *quarante et un à cent francs*. De ce produit, elle compte tirer en chiffres ronds *deux millions*.

Elle transforme certains droits d'octroi, d'impôts indirects en taxes directes. Les fourrages introduits à l'intérieur de l'agglomération acquittaient un droit; on le remplace par une taxe sur les chevaux. Les matériaux de construction payaient à la barrière; on récupère le produit sur les maisons au moyen d'une taxe sur les constructions neuves et d'une taxe annuelle d'entretien. Les débitants et restaurateurs subissaient l'impôt sur les vins et bières consommés dans leurs établissements; on leur reprend le montant de cet impôt au moyen d'une taxe sur les locaux professionnels, d'une licence municipale. Au total, la ville récupère par ces moyens *3.500.000 francs*.

A la propriété bâtie ou non bâtie, la ville réclame un gros sacrifice, soit plus de *3 millions*. La maison paiera 5 0/0 du revenu qui sert de base à la contribution foncière; le terrain non bâti 0 fr. 25 0/0 de la valeur vénale.

Le commerce et l'industrie apporteront leur contingent sous la forme d'une taxe frappant les locaux industriels et commerciaux; elle est fixée à 1 fr. 30 0/0 de la valeur locative... Cela donnera *320.000 francs*!

La généralité des citoyens, les locataires, c'est-à-dire tout le monde, subira une taxe d'habitation de 9 0/0 de la valeur locative servant à l'habitation personnelle. Il n'y aura d'exception que pour les contribuables dont le logement représente une valeur locative de 150 francs et au-dessous. Jusqu'à 800 francs de loyer, les valeurs locatives imposées subiront une déduction de 150 francs; ceci donne à la taxe, pour les loyers au-dessous de 800 francs, une certaine allure de progressivité. De cette taxe on compte tirer *2.200.000 francs* environ.

Enfin, la ville demande au plaisir sa participation, en doublant la taxe d'Etat sur les cercles, en imposant aux théâtres, cirques, cafés-concerts, etc., une taxe de dix centimes par place. Le produit escompté de ce chef est, d'ailleurs, maigre: *40.000 francs*.

Il n'entre pas dans notre cadre de reproduire *in extenso* les discours prononcés à la Chambre par les défenseurs de la propriété bâtie et des industries de la construction, au sujet du projet de loi sur les taxes de remplacement qui vont être appliquées à Lyon. Nos lecteurs en ont eu déjà connaissance par les journaux quotidiens et ont vu de quelle façon s'est exprimé M. Stanislas Ferrand, qui a été bien placé pour connaître les conditions d'exploitation de nos industries qui vont se trouver le plus frappées. L'échec de son amendement lui inspire les réflexions suivantes dans son journal *le Bâtiment*; elles nous ont paru mériter d'être reproduites:

Si j'ai combattu, de toute mon énergie, l'article 10 du projet de loi sur les taxes de remplacement de la Ville de Lyon, c'est parce que:

Le Gouvernement, initiateur du projet, n'a pas caché que le

système, inauguré par la Ville de Lyon, devrait servir d'exemple à toutes les grandes villes;

Qu'en établissant une nouvelle taxe sur la propriété bâtie, on allait surcharger cette dernière d'une façon formidable et porter ainsi, à l'industrie du bâtiment, de graves atteintes;

Qu'en combattant cet article, qui n'intéresse en ce moment que la Ville de Lyon, j'avais conscience de défendre les intérêts des constructeurs de la France tout entière.

L'amendement que je proposais était basé sur des principes de justice fiscale incontestables.

Je réclamaï l'exonération des taxes nouvelles pendant les vacances de maisons et d'usines, ainsi que la distraction du passif hypothécaire du revenu des immeubles.

Le Gouvernement et la Commission se sont opposés à l'adoption de mon amendement.

J'en étais sûr et je m'attendais à un gros échec.

Il n'a été que relatif; et c'est seulement par 240 voix contre 225 qu'il a été repoussé.

Si des 240 voix favorables au projet du Gouvernement on enlève les voix des députés ministres, on voit que mon échec est presque une victoire.

Et même en conservant les voix des ministres députés contre mon amendement, il aurait suffi de déplacer 8 voix pour qu'il fût adopté.

Je m'imaginais que ce résultat aurait pu être obtenu si les Sociétés professionnelles intéressées avaient pris la peine d'agir.

Si les architectes, si les entrepreneurs, si les industriels du bâtiment avaient dit à leurs députés :

« Au nom des intérêts de notre profession, nous vous demandons de voter l'amendement de M. Stanislas Ferrand », c'est 50 voix de majorité, au lieu de 15, que j'aurais obtenues.

Mais la belle indifférence des gens de bâtisse pour les choses mêmes qui touchent à leur existence industrielle s'est montrée, à cette occasion, dans toute sa beauté.

Les betteraviers, les viticulteurs, les sucriers, les métallurgistes, les bouilleurs de cru... ont, à la Chambre, des défenseurs ardents, soutenus, par la collectivité des producteurs intéressés. Quels sont les défenseurs de notre industrie? Et combien sont-ils?...

J'ai fait de mon mieux. Je n'ai pas réussi. Les taxes de remplacement imaginées par la Ville de Lyon, d'accord avec le Gouvernement, frapperont l'industrie locale et, par contagion, l'industrie générale du bâtiment dans toute la France.

C'est contre notre travail, contre notre prospérité, que ces lois détestables sont dirigées. Les périls qui nous menacent sont évidemment très grands. Je ne peux que me tourner vers les architectes, vers les entrepreneurs, vers les industriels, vers les ouvriers sérieux, qui ont soif d'apaisement, de tranquillité, de confiance et d'affaires et de leur dire :

« A qui la faute » ?

STANISLAS FERRAND.

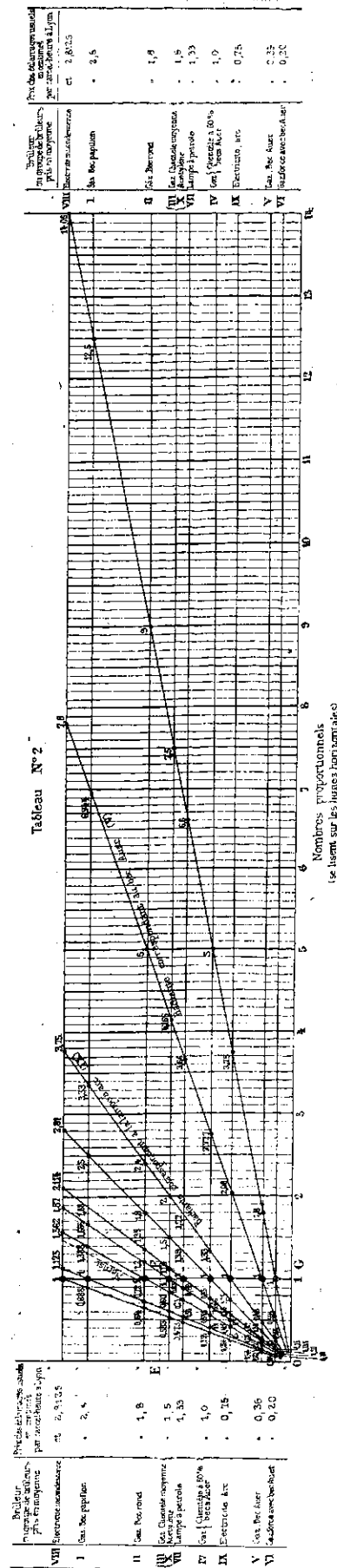
COMPARAISON ENTRE LES ÉCLAIRAGES USUELS

à éclairage égal, par la méthode graphique

- SUITE -

Nous ne pouvons revenir ici sur le détail des observations que nous avons résumées en 1898, on trouvera les chiffres à l'appui dans le volume de la Société technique. Nous nous bornons à rappeler, parmi les auteurs cités, les noms suivants : MM. Audouin et Bérard, de la Compagnie Parisienne du Gaz, M. Couderchon, du Laboratoire de la Ville de Paris, MM. Blondel, Cornuault, Delahaye, Sainte-Claire-Deville, Vautier et Violle, en France ; les principaux constructeurs de becs à incandescence, type Auer von Welsbach ; MM. les professeurs Bunte, Lummer, Wedding, MM. Joly, von Oechelhaeuser et Schilling, en Allemagne,

MM. Preece et Boverton-Redwood, en Angleterre, M. le professeur Colombo, en Italie; noms auxquels il serait naturel d'ajouter



ceux de MM. Hering, aux Etats-Unis, Palaz et Weber, en Suisse, etc., etc.

Les chiffres du tableau n° 1 sont généralement adoptés aujourd'hui.

d'hui, et ne nous paraissent pas devoir soulever de polémique, surtout si on les considère comme des moyennes, qu'il convient de modifier au fur et à mesure que la pratique enregistre de nouveaux progrès.

Nous considérons 10 exemples, 10 cas d'éclairages usuels, à comparer entre eux.

Nous avons supposé notamment 2 cas de « clientèle moyenne » d'usine à gaz. Avant le développement du bec à incandescence, on pouvait compter dans une ville, environ :

- 50 0/0 de becs papillon.
- 30 0/0 de becs ronds, à cheminée, types Bengel, Argand, Sugg, etc.
- 20 0/0 de becs à récupération, Wenham, Schülke, etc.
- 100 0/0 de « becs divers » au total.

Une première clientèle sera supposée alimentée de 75 0/0 de ces « becs divers » :

37,5 0/0 papillon.
22,5 0/0 Argand.
15 0/0 Wenham.
<u>75 0/0</u>
et de 25 0/0 de becs Auer
<u>100 0/0</u>

Il résulte des chiffres relatifs à ces divers brûleurs une consommation *moyenne* de 1 75 en moyenne par carcel-heure.

Une autre clientèle, supposée « mieux éclairée »

aura 40 0/0 de « becs divers »
60 0/0 de becs Auer
<u>100 0/0</u>

Sa consommation se réduit à 50 l en moyenne par carcel-heure.

Il est évident que ces chiffres tendent à être dépassés, surtout dans les pays où les brûleurs Auer, et le gaz, sont vendus à bon marché¹, et que bientôt, dans une grande ville, le public ne consommera pas plus de 1 25 à 30 de gaz en moyenne par carcel-heure.

Il serait facile de compléter notre graphique d'après cette hypothèse.

Nous grouperons comme suit les 10 cas envisagés :

Gaz . . .	Bec papillon (le meilleur bec papillon . . .	I
— . . .	Becs ronds à cheminée (moyenne) . . .	II
— . . .	Clientèle à 75 0/0 becs divers, 25 0/0 becs Auer . . .	III
— . . .	Clientèle à 40 0/0 becs divers, 60 0/0 becs Auer . . .	IV
— . . .	Bec Auer, type France 1899 . . .	V
— . . .	Gaz forcé avec incandescence . . .	VI
Pétrole . . .	Ordinaire . . .	VII
Electricité . . .	Incandescence types usuels juin 1900 . . .	VIII
— . . .	Arc . . .	IX
Acétylène	X

Chaque brûleur est supposé placé dans les meilleures conditions possibles, et fonctionner sous le régime « optimum », régime rap-pelé dans le tableau.

¹ M. le professeur Bunte, dans une note de mars 1899, relative au Press-gas ou gaz sous pression de As 0,2 (Pintsch), et au Kugellicht de Salzenberg ou gaz forcé à As 1,1, évalue à 1 15 : Ça le rendement moyen du bec à incandescence ordinaire type Auer.

M. Fr. Schäfer, de Dessau, estime (Congrès de Mayence, 1900) à environ 1 14 : Ça le rendement moyen des brûleurs actuels à incandescence.

Les observations faites — et le tableau — se résument par un seul chiffre (A), pour chaque cas : « la quantité à consommer pour obtenir pendant une heure un éclairage égal à celui de 1 Ca ou 10 b ».

TABLEAU N° 1

DÉSIGNATION DU BRÛLEUR ou GROUPE DE BRÛLEURS	Régime horaire du brûleur	Pour obtenir 1 carcel-heure il faut consommer (A)
I Gaz . . . Bec papillon tête creuse (M. Bouvier, 1888)	mc 0,125	mc 0,125
II — Becs ronds à cheminée, moyenne (M. Bouvier, 1888)	— 0,192	— 0,090
III — Clientèle alimentée avec 75 0/0 de « becs divers » définis plus haut, et 25 0/0 becs à incandescence, type Auer v. Welsbach	— —	— 0,075
IV — Clientèle avec 40 0/0 de becs divers, 60 0/0 de becs à incandescence	— —	— 0,050
V — Bec à incandescence, Auer ou analogue, moyenne de 1899, pression non supérieure à mm 30, cheminée (le rendement moyen, chez l'abonné, de 1 18 : Ça sera bientôt dépassé en pratique).	— 0,110	— 0,018
VI — Incandescence et gaz forcé (le rendement de 1 10 : Ça est à peu près atteint par divers brûleurs, il est même parfois dépassé : brûleur de M. Salzenberg dit Kugellicht, etc.	— —	— 0,010
VII Pétrole . . . Lampes petites et grosses, sur plusieurs heures	— —	kg 0,033
VIII Electricité. Incandescence. bonnes lampes, filament au carbone dans le vide, durée moyenne (MM. Colombo, Hautmann...)	KWH 0,060	KWH 0,0375
IX — Arc, sous un globe, moyenne	A 6 à 20	— 0,010
X Acétylène	mc 0,050	mc 0,0075

En ce qui concerne le brûleur à incandescence, Auer ou analogues, il est intéressant de constater que le rendement de 1 10 par carcel-heure a été obtenu récemment en Allemagne, aux pressions ordinaires, pendant les 20 premières heures; il s'agit de manchons des meilleures marques, et de gaz à Cl 5400 environ par mètre cube. Le pouvoir éclairant baisse ensuite, de 20 0/0 à 25 0/0.

Le chiffre de W 3,75 par bougie, indiqué pour la lampe électrique à incandescence, se trouve confirmé par les observations produites au Congrès d'Electricité de 1900 par M. Blondel, à propos des lampes de V 100 et V 110.

Il est entendu que ces chiffres représentent les consommations horaires nécessaires « à éclairage égal ». L'économie résultant de la présente comparaison sera réduite partout où le public adoptera un nouvel éclairage pour être « mieux éclairé », c'est-à-dire, en pratique, pour consommer une quantité de lumière plus grande que celle qu'il consommait auparavant.

5. *Graphique (abaque) du tableau n° 1.* — Pour faciliter une comparaison entre les chiffres (A) du tableau, le procédé le plus commode consiste à chercher d'autres chiffres, proportionnels à ceux-ci, mais calculés de façon à ce que *chacun des dix cas étudiés soit successivement ramené à l'unité.*

Par exemple :

Kg 0,033 de pétrole équivalent à mc 0,018 de gaz brûlés au bec Auer.

Kg 1 de pétrole correspond à mc X de gaz brûlés au bec Auer.

La proportion donne :

$$X = \frac{0,018}{0,033} = 0,545 \text{ mc}$$

0,545 est l'un des « chiffres proportionnels » à trouver : on calculerait de même que mc 1 brûlé au bec Auer correspond à kg 1,83 de pétrole, etc.

(A suivre.)

AD. BOUVIER.

LE SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE et la Société Académique d'Architecture de Lyon

A la suite de la mise à la retraite de M. Hirsch et des projets de l'Administration municipale relativement aux modifications à apporter au fonctionnement du service municipal de l'architecture, le Président de la Société académique d'architecture de Lyon vient d'adresser au Maire la lettre ci-dessous, dont la justesse et l'à-propos n'échapperont à personne dans les circonstances présentes.

Nous souhaitons vivement, sans toutefois trop oser l'espérer, que la Municipalité prenne en considération les très judicieuses observations qu'elle contient.

Monsieur le Maire,

La nouvelle organisation du service municipal de l'architecture en arrondissements et l'honorariat conféré à notre éminent collègue, M. Hirsch, pourront amener l'Administration à nommer un chef de ce service pour concentrer et contrôler les travaux ou rapports des nouveaux architectes divisionnaires.

Dans ce cas, notre Société, qui ne peut que s'intéresser vivement à cette question, appellerait votre bienveillante préoccupation sur la convenance qu'il y aurait de confier ce poste important à un architecte.

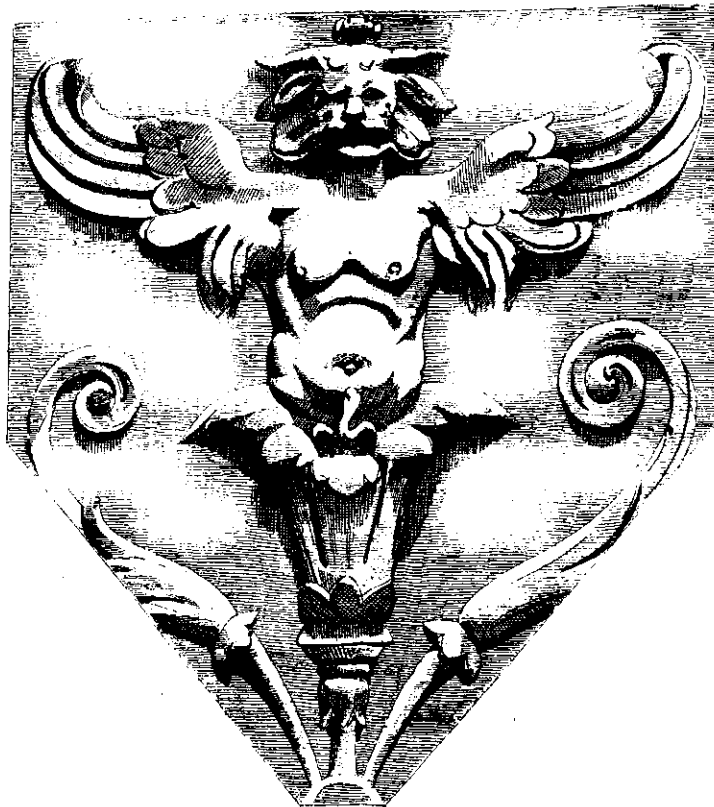
Nous savons, Monsieur le Maire, tout le haut mérite des ingénieurs de notre ville ; mais il ne saurait vous échapper que les travaux d'architecture sont de beaucoup les plus importants et demandent toutes les connaissances spéciales qui s'y rattachent.

C'est ainsi, d'ailleurs, que la Ville de Paris a nommé, pour ces hautes fonctions, un architecte (M. Bouvard).

Soyez persuadé qu'en vous livrant ces observations, nous n'avons nous-même en vue que la préoccupation des intérêts artistiques et matériels de notre ville.

Tout à votre disposition pour les explications qui pourraient vous paraître utiles, nous vous présentons, Monsieur le Maire, l'hommage de notre respect et de notre considération.

POUR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE,
Le Président : GEORGE.



Ornements en stuc des colonnes de la cour du palais Vecchio, à Florence.

CONGRÈS

de l'Association provinciale des Architectes Français

La douzième Assemblée générale annuelle de l'Association provinciale des architectes français s'est tenue le 13 juin et jours suivants à Dijon.

A la première séance, cent douze délégués étaient présents. Le président, M. Blondel, a posé la question de la suppression du blanc de céruse dans les travaux de peinture. A la suite d'un vif débat, le Congrès a adopté la proposition du délégué de la Seine-Inférieure, décidant que le blanc de céruse est un poison violent qu'il faut supprimer et qu'il faut laisser aux Sociétés d'architectes le soin de désigner le produit pouvant remplacer la céruse, qu'elles devront faire connaître dans les deux mois, à l'Association provinciale.

Le Congrès décide ensuite la création d'une médaille devant être décernée annuellement au plus ancien architecte.

Dans la séance du 15 juin, le bureau a été ainsi complété et en partie renouvelé :

Présidents d'honneur : MM. Ernest PAUGOY (Marseille) et Frantz BLONDEL (Versailles).

Président : M. Ed. BISSUEL (Lyon).

Vice-présidents : MM. TROUMP (Marseille), GOSSET (Reims), SARTON (Versailles) et LECŒUR (Rouen).

Secrétaire général : M. NAQUIN DE LIPPENS (Lyon).

Secrétaires : MM. CHANGARNIER (Chalon-sur-Saône), P. BONAMY (Toulouse), A. CHÉRIER (Saint-Quentin) et PERRAULT (Dijon).

Trésorier : M. TARDIF (Dozulé, Calvados).

Archiviste : M. MOUREN (Marseille).

Deux Sociétés nouvelles : la Société des architectes de la Loire (siège social, Saint-Etienne ; *président* : M. BOULIN) et la Société des architectes de la Côte-d'Or (siège social, Dijon ; *président*, M. SUISSE) ont adhéré à l'Association provinciale et portent ainsi

le nombre des membres de l'Association provinciale à plus de cinq cent soixante.

On a proclamé les résultats du concours entre élèves architectes français :

1^{er} *prix*, médaille d'or et bourse de voyage, 300 francs, M. Marcel AUMASSON, de Caen; 2^e *prix*, médaille de bronze, M. PICHÉREAU, de Caen; *mention*, M. MOREL, de Lyon.

Le sujet du prochain concours sera une mairie.

Le Congrès de 1902 se tiendra à Grenoble.

CONTRE LE BLANC DE CÉRUSE

Le Ministre des travaux publics vient d'adresser une circulaire dans laquelle il a décidé que, dans tous les travaux exécutés pour le compte de son administration, il sera désormais interdit de faire usage des couleurs ou enduits à base de blanc de céruse, lequel sera remplacé par le blanc de zinc.

Cette circulaire est ainsi conçue :

« Mon attention ayant été appelée sur les dangers que présente pour la santé des ouvriers employés aux travaux de peinture l'usage des couleurs à base de céruse, j'ai prié M. le Président du Conseil, Ministre de l'intérieur, de saisir de la question le Comité consultatif d'hygiène publique de France. J'invitais en même temps les ingénieurs en chef à me faire connaître si, au point de vue technique, ils avaient des objections à présenter contre l'emploi exclusif du blanc de zinc dans les travaux de peinture qu'ils sont appelés à diriger.

« Il ressort de cette double enquête, d'une part que la substitution du blanc de zinc au blanc de céruse est tout à fait désirable au point de vue de l'hygiène; de l'autre que cette substitution peut être réalisée sans inconvénient au point de vue technique.

« J'ai en conséquence décidé que, dans tous les travaux exécutés pour le compte de mon administration, il sera désormais interdit de faire usage de couleurs ou enduits à base de blanc de céruse.

« Les marchés à passer pour l'exécution de ces travaux, soit de gré à gré, soit par adjudication, devront mentionner cette interdiction; une clause spéciale sera inscrite à cet effet dans les cahiers des charges.

« Dans le cas tout à fait exceptionnel où les ingénieurs croiraient indispensable de recourir à l'emploi de la céruse, ils auraient à se pourvoir d'une autorisation spéciale de l'administration supérieure. »

D'autre part, la Commission de la Société centrale des Architectes, chargée d'examiner la question de l'emploi du blanc de céruse dans les travaux de peinture, s'est réunie le 19 juin.

Après échange de vues et malgré la vive opposition de M. Buisson, directeur de l'Association d'ouvriers peintres « le Travail », la Commission a tranché la question dans le sens de la liberté. C'est-à-dire que chaque architecte prescrira, à son choix, l'emploi du blanc de céruse ou celui du blanc de zinc.

La Société provinciale des architectes français s'est occupée également de cette question dans son Congrès de Dijon; nous donnons dans le compte rendu (ci-dessus) du Congrès l'avis qu'elle a émis à ce propos.

LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

On signale plus de fermeté dans les cours à Paris, à 17 fr. 50 les fers marchands et 19 francs les planchers; il semble que les forges et les marchands refusent de prendre des affaires à des prix trop bas. Rails neufs acier: 18 francs les gros rails; 19 francs les rails de 20 kilogrammes et 22 francs les rails légers.

Quelques petites affaires, mais sans animation, dans les Ardennes.

Les approvisionnements commençant à s'épuiser, le Centre reçoit quelques commandes.

Les affaires sont sans changement en Meurthe-et-Moselle, de même que dans le Nord-Est.

Voici les cours de Saint-Etienne, 29 juin: Fers I, 1^{re} catégorie, 80 à 260, 20 fr. 75; fers marchands, 1^{re} classe, 20 francs; tôles de fer, 3 m/m et plus, 25 fr. 50; tôles d'acier, 3 m/m et plus, 26 francs; tuyaux de fonte pour descente, 22 francs; colonnes en fontes creuses, 28 francs.

CONCOURS

CARCASSONNE

AMÉLIORATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU. — INSTALLATION DE TURBINES ET DE POMPES

Un concours pour l'installation de turbines et pompes à l'usine de Maqueux est ouvert entre tous les constructeurs français.

Les constructeurs qui désireront concourir devront déposer ou envoyer leur soumission cachetée, au plus tard le 31 août, à 5 heures du soir.

Toutes les pièces concernant le programme du concours sont déposées à la mairie, bureau de l'architecte, où les constructeurs pourront en prendre connaissance tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

L'assainissement du quartier du Grand-Trou. —

Un de nos confrères quotidiens publiait récemment les lignes suivantes: « La Municipalité a fait poser une borne-fontaine dans le quartier neuf du Grand-Trou, nous espérons que la seconde sera comprise dans le prochain vote du Conseil municipal. Mais une borne-fontaine ne suffit pas pour combattre les épidémies (déclaration de M. le Maire dans la séance du 25 septembre 1900), ce qu'il faut et ce que nous réclamerons avec persistance et ténacité c'est l'égout de la route de Vienne.

Nous croyons que M. le Maire de Lyon peut trouver dans l'arsenal des lois le moyen d'obliger la Compagnie P.-L.-M. de contribuer pour la plus large part à cette dépense, au lieu d'empoisonner de plus en plus le quartier du Grand-Trou (ville et banlieue) en augmentant la superficie des mares.

Pour expliquer sa conduite, le P.-L.-M. se base sur le décret du 16 mai 1859. Nous nous demandons si un décret peut être ainsi invoqué contre le Code civil et si, en vertu d'un décret, on peut *décimer, jeter la mort et la désolation dans toute une population.*

Ce que des particuliers ne peuvent pas faire, les pouvoirs publics doivent le faire; *s'ils ne le font pas, c'est qu'ils sont les complices ou les obligés de la richissime Compagnie P.-L.-M.*

Commission des logements insalubres. — Par suite de différentes causes, la Commission des logements insalubres s'étant trouvée incomplète, le Conseil municipal, dans sa séance du 18 juin, a désigné pour en faire partie: MM. CHATAIGNER, architecte, avenue de Saxe, 304; BLEIN, architecte, cours de la Liberté, 74; Edouard BAUD, ingénieur, rue du Pont-de-la-Gare, 26; SERVE-BRIQUET, quai Saint-Clair, 13.

Conseil des Prud'hommes (bâtiment), 1^{re} catégorie, ouvriers. — Di-

manche, 16 juin, a eu lieu l'élection pour procéder au remplacement de M. Grousseau, démissionnaire. Voici les résultats :

Inscrits	1981
Votants	409
A déduire, bulletins blancs ou nuls.	1
Suffrages exprimés.	408
Majorité absolue	205

Ont obtenu :

MM. Thévenot (Jean)	225 voix (élu)
Filibois (Ant.)	116 —
Janin (Jean)	66 —
Guébet	1 —

La décoration de la mairie d'Asnières. — Notre compatriote Henry Bouvet, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Lyon, vient d'obtenir un nouveau succès. A la suite d'un concours pour la décoration de la mairie d'Asnières, il avait été classé dans les trois premiers sur cent-vingt concurrents. Un nouveau concours a eu lieu entre les trois premiers; le résultat a été proclamé le 16 juin à l'hôtel de Ville de Paris: Henry Bouvet est classé le premier. C'est lui qui sera définitivement choisi pour décorer la mairie d'Asnières; il recevra à cet effet une somme de vingt mille francs.

Toutes nos félicitations à l'excellent artiste.

Société Lyonnaise des Beaux-Arts. — Les membres du Comité se sont réunis, le 21 juin dernier, pour nommer le bureau de la Société. Ont été élus :

Présidents : MM. FAVRE et BAUER ;

Vice-présidents : MM. TOLLET, BEAUVISAGE et BALLET-GALIFRET ;

Secrétaire général : M. ROUGIER ;

Secrétaires : MM. SARRAZIN et MONTAGNON ;

Trésorier : M. BISSUEL ;

Trésorier adjoint : M. NICOLAS ;

Archiviste : M. Félix DESVERNAY.

L'œuvre de Charles Dufraine. — L'œuvre de Charles Dufraine, statuaire lyonnais, qui a professé pendant quinze ans la sculpture à l'École des Beaux-Arts de Lyon, va être l'objet d'une publication très intéressante pour tous ceux que l'art préoccupe.

Cet ouvrage, précédé d'un portrait de l'artiste par M. Tony-Tollet et d'une notice biographique par M. Auguste Bleton, ne contiendra pas moins de 80 reproductions des ouvrages connus ou inédits de Dufraine, présentés et décrits par M. Lucien Bégule.

Pour se renseigner et souscrire, s'adresser chez M. Vitte, place Bellecour, 3; MM. Bernoux et Cumin, rue de la République, 6; M. Effantin, place Bellecour, 8.

Le concours de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie. — Le concours annuel institué entre toutes les écoles des beaux-arts et d'art décoratif de France, l'École nationale des beaux-arts exceptée, par la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie, vient d'être jugé par un jury que présidait M. Gérôme, membre de l'Institut, et dont la vice-présidence était tenue par le président de la Société, M. Gustave Larroumet, assisté de MM. Roger Sandoz et Lucien Layus, secrétaires.

Le sujet proposé était celui-ci : un miroir à main; liberté complète était laissée aux concurrents pour la répartition des motifs décoratifs et pour la matière à employer.

Le premier prix a été décerné au n° 44, exécuté par M. Paul Robillot (école Bernard-Palissy, Paris); le second prix à M. Fenouillet, n° 251 (école des beaux-arts, Montpellier); le troisième, à M. Lisita, n° 263 (école des beaux-arts, Marseille); le quatrième, à M. Thomas, n° 269 (école des beaux-arts, Montpellier); le cinquième, à M. Bourguoin, n° 243 (école des arts indus-

triels, Reims); le sixième, à M. Antonin Godard, n° 69 (école des beaux-arts, Lyon), etc.

Parmi les mentions, signalons la quatrième, accordée à M. Masquelet, n° 163 (école des beaux-arts, Lyon).

Le jury a cru, de plus, devoir signaler le n° 102, envoyé par M. Th. Eymard (école des beaux-arts, Lyon).

Les résultats du concours ont été jugés, cette année, particulièrement satisfaisants. Le nombre et la qualité des envois ont dépassé, en effet, de beaucoup la moyenne des années antérieures.

Travaux à Rive-de-Gier. — Est promulguée la loi autorisant la ville de Rive-de-Gier à emprunter une somme de 1.123.000 francs.

Il s'agit de convertir un ancien emprunt se montant à 830.000 fr. et de faire face aux dépenses suivantes :

Ouverture de deux rues nouvelles	197.400
Installation d'une brigade de gendarmerie	21.000
Création de cours professionnels	25.000
Extension de la distribution d'eau	28.600
Réfection des pavages	21.000
Total	1.123.000

Installation d'un casernement à Avignon. — Est promulguée la loi qui autorise la ville d'Avignon à emprunter une somme d'un million destinée à faire face aux dépenses d'installation d'un nouveau casernement. La ville participera pour 400.000 francs à la construction de la nouvelle caserne.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 7 au 28 juin 1901.

SAINT-ÉTIENNE

Rue de la Richaudière, 2. — Pavillon. — Propriétaires, M. Giron frères, rue de la Richaudière, 2.

Route de Saint-Chamond, 65. — exhaussement d'immeubles. — Propriétaire, M. J.-M. Chaverot, place Fourneyron, 1.

Rue du Chemin-Bois-Monzil. — Habitation. — Propriétaire, M. Claude Martin, à Chavassieux, près Saint-Etienne.

Rue de la Chance, 14. — Reconstruction d'habitation. — Propriétaire, M^{me} veuve Mathevet, 25, route de Saint-Chamond.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — 23 juin. — *Mairie de Chevillard.* — Réparation au bâtiment de la batteuse, montant des travaux, 3.014 fr. 42. Soumissionnaires : MM. Carpano, Célestin Monnet, prix du devis. — Grasset, 1 p. 100. — Adjud., M. Marius Monnet, à Chevillard, 4 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 24 juin. — *Sous-préfecture de Largentière.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Prunet. — Chemins n° 2 et 5. Montant des travaux, 35.000 fr. Soumissionnaires : M. Baldy, prix du devis. — MM. Viel-faure, 1 p. 100. — Discours, 1 p. 100. — Vialle, 2 p. 100. — Vaschalde, 3 p. 100. — Bertrand, 4 p. 100. — Adjud., M. Tourrel, à Joyeuse, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Lasouche. Chemin n° 2. Montant des travaux, 6.600 fr. Adjud., M. Bertrand, à Largentière, prix du devis.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 8 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les terrains domaniaux de la rive gauche du Rhône (3^e section). Terrassements et construction d'égouts évalués à la somme de 65.958 fr. 80.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées entre tous les entrepreneurs qui auront déposé, à la Recette Municipale, le cautionnement provisoire indiqué ci-dessous; elle sera tranchée en faveur du soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais sur la série de prix annexée au cahier des charges, pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui aura préalablement été fixé dans un billet cacheté et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Nul ne sera admis à concourir sans avoir déposé une soumission, sur papier timbré, accompagnée : 1^o d'un certificat du maire de sa localité, ayant moins

d'un an de date et constatant qu'il est de bonnes vie et mœurs et qu'il est patenté pour l'exercice de sa profession; 2° d'un certificat, sur papier timbré, délivré par un architecte ou un ingénieur connu attestant les capacités professionnelles du soumissionnaire. Ce certificat ne devra pas avoir plus de trois mois de date.

Les soumissionnaires devront, en outre, déposer à la Caisse de M. le Receveur municipal, à titre de cautionnement provisoire, la somme de 3.500 fr.

Le dépôt de garantie pourra être reçu à la Recette municipale, tous les jours, depuis le moment où les affiches annonçant l'adjudication seront apposées, à l'exception de la période de vingt-quatre heures précédant l'heure de l'adjudication (délai compté d'heure à heure).

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à 5 h. du soir.

Rhône. — Samedi 27 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Entretien de la fontainerie. Pose de canalisation et branchement. Ouvrages accessoires concernant la distribution des eaux (du 1^{er} août 1901 au 30 juin 1906). 1^{er} lot : 131.700 fr. Cautionnement, 7.000 fr. — 2^e lot : 24.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — 3^e lot : 66.600 fr. Cautionnement, 5.330 fr.

Les cahiers des charges et bordereaux sont déposés à la mairie (bureau des renseignements).

Rhône. — Mardi 6 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Fournitures communes à divers services municipaux. — 5^e lot. Quincaillerie et outils divers, 3.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 6^e lot. Bois de construction et autres, 4.000 fr. Cautionnement, 400 fr.

Le cahier des charges est déposé à la mairie (bureau des renseignements).

Rhône. — Lundi 29 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente de matériaux à provenir de la démolition de l'immeuble communal, avenue des Tapis, 7. Mise à prix, 250 fr. Cautionnement, 50 fr.

Le cahier des charges est déposé à la mairie (bureau des renseignements).

Rhône. — Lundi 29 juillet, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente d'un terrain communal, rue Smith, 29, d'une superficie de 253 m. 68 d. carrés. Mise à prix, 53 fr. par mètre carré. Cautionnement, 1.000 fr.

Le cahier des charges et plan des lieux sont déposés à la mairie (bureau des renseignements).

Doubs. — Samedi 13 juillet, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 37. Reconstruction du pont sur le ruisseau du Rupt, à Issans. Auteur du projet, le service vicinal. Montant des travaux, 11.811 fr. 22. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 36. Entretien de la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 33 et le département du Haut-Rhin. Auteur du projet, le service vicinal. Montant des travaux, 634 fr. 50. Cautionnement, 15 fr. — CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES. 3^e lot. Malbrans. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, de Malbrans à Villers-sous-Montrond, entre la propriété Druot et l'ancienne route de Pontarlier, sur une longueur de 507 mètres, le service vicinal. Montant des travaux, 4.394 fr. 96. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Abbans-Dessous. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 1, à la rampe de l'Arbebege, sur une longueur de 299 mètres, le service vicinal. Montant des travaux, 796 fr. 67. Cautionnement, 50 fr. — 5^e lot. Amagney. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 4, dit des Graviers, dans sa partie comprise entre le communal des Quilleris et les Longeaux-du-Bas, le service vicinal. Montant des travaux, 1.516 fr. 37. Cautionnement, 50 fr. — BATIMENTS ET ADDUCTIONS D'EAU. 6^e lot. Cendrey. Captage de source et établissement de conduite d'eau. M. Métin, agent voyer d'arrondissement. Mont. des travaux, 38.056 fr. 51. Cautionnement, 1.150 fr. — 7^e lot. Pouilly-Français. Réparation aux fontaines communales. M. Painchaux, architecte. Montant des travaux, 1.943 fr. 25. Cautionnement, 60 fr. — 8^e lot. Labergement-du-Navois. Etablissement d'un pont bascule avec maisonnette. M. Barrey, architecte. Montant des travaux, 3.300 fr. Cautionnement, 100 fr. — 9^e lot. Saint-Vit. Recherches d'eau sur le territoire d'Antorpe (Jura). M. Jeannot, architecte. Montant des travaux, 6.500 fr. Cautionnement, 135 fr.

On pourra prendre connaissance des projets, des clauses et conditions du cahier des charges à la préfecture (2^e division), tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, sauf les jours fériés.

Loire. — Dimanche 7 juillet, 11 h. — *Mairie de Saint-Just-la-Pendue.* — Travaux communaux. Appropriation de l'école maternelle Terrasse et maçonnerie. Montant des travaux, 1.032 fr. 69. Charpente, couverture, menuiserie. Montant des travaux, 1.413 fr. 57. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant des travaux, 436 fr. 91. Fers, serrurerie divers. Mont. des travaux, 408 fr. 10. A valoir, 274 fr. 73. Total, 3.596 fr. Cautionnement, 150 fr.

Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 20 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Sail-sous-Couzan. Chemin vicinal ordinaire n° 13, du Pont du Diable à la Baume. Construction entre la limite de Saint-Georges-en-Couzan et la Baume, sur 1.067 m. 07. Terrassements. Montant des travaux, 7.565 fr. 20. Chaussées. Montant des travaux, 1.231 fr. 90. Ouvrages d'art. Montant des travaux, 2.059 fr. 73. A valoir, 643 fr. 17. Total, 11.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Saint-Georges-en-Couzan. Chemin vicinal ordinaire n° 12, du Pont du Diable à la Baume. Construction entre le profil n° 186 et la limite de Sail-sous-Couzan, sur 823 m. 41. Terrassements. Montant des travaux, 8.630 fr. 40. Chaussée. Montant des travaux, 899 fr. 57. Ouvrages d'art. Montant des travaux, 649 fr. 06. A valoir, 720 fr. 97. Total, 10.900 fr. Cautionnement, 400 fr.

Visa par M. l'agent-voyer d'arrondissement de Montbrison, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Jeudi 11 juillet, 10 h. — *Mairie de Villemontais.* — Chemin

vicinal ordinaire n° 6 de Villemontais à Saint-Alban. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 53 et le hameau de Vernet, sur 2.226 m. Montant des travaux, 13.074 fr. 93. A valoir, 725 fr. 07. Total, 13.800 fr. Cautionnement, 400 fr.

Visa par M. l'agent-voyer d'arrondissement de Roanne, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements dans les bureaux de M. l'agent-voyer d'arrondissement de Roanne.

Saône-et-Loire. — Samedi 20 juillet, 2 h. — *Préfecture.* — Maternité et hospice d'enfants assistés de Mâcon. Etablissement d'une buanderie avec lavoir. Assainissement des caves et construction d'un bac à laver. Montant des travaux, 5.469 fr. 95. Cautionnement, 300 fr.

Les concurrents devront faire parvenir leurs soumissions, le 19 juillet avant midi, terme de rigueur. — Visa par l'architecte du département huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la préfecture (3^e division) et dans les bureaux de M. Poinet, architecte du département, 10, quai des Marans, à Mâcon.

Savoie. — Samedi 13 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. — 1^{er} lot. Route n° 6, de Paris à Chambéry et en Italie. Rechargement entre les points kil. 119 k. 2, — 119,5, 123 k. — 125,9, 143 k. 5 — 144,5, 162 k. 2 — 163,1 et 163,4 — 163,9. Montant des travaux, 10.520 fr. 70. A valoir, 3.479 fr. 30. Total, 14.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Frais, 70 fr. — 2^e lot. Route n° 201, de Chambéry à Genève. Rechargement entre les points 2 et 4, sur 2 kil. Montant des travaux, 2.829 fr. 76. A valoir, 1.970 fr. 24. Total, 4.800 fr. Cautionnement, 150 fr. Frais, 48 fr. — 3^e lot. Route n° 201, de Chambéry à Genève. Rechargement entre les points kil. 26 k. 100—27 et 27 k. 450—27 k. 737, sur 1.187 m. Montant des travaux, 1.674 fr. 27. A val., 725 fr. 73. Total, 2.400 fr. Cautionnement, 100 fr. Frais, 44 fr. — 4^e lot. Route n° 202, de Grenoble à Thonon. Rechargement entre les bornes kil. 4 et 6, sur 2.000 m. Montant des travaux, 5.059 fr. 60. A valoir, 1.940 fr. 40. Total, 7.000 fr. Cautionnement, 170 fr. Frais, 55 fr.

Renseignements à la préfecture.

Savoie. — Jeudi 18 juillet, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Mercury-Gémilly. Chemin n° 10 dit de l'Araignée. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 103 et le hameau de l'Araignée. Longueur, 461 m. Montant de l'estimation, 4.500 fr. Somme à valoir, 449 fr. 23. Montant des travaux à adjudger, 4.050 fr. 77. Cautionnement, 150 fr. Date de l'achèvement des travaux, 1^{er} décembre 1901.

Les soumissions seront toujours placées seules dans une enveloppe cachetée portant la désignation des travaux et le nom de l'entrepreneur.

On pourra prendre connaissance des diverses pièces des projets dans les bureaux de la sous-préfecture.

Savoie. — 18 juillet, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Commune de Verrens-Arvey. Appropriation d'une école mixte au hameau des Gonthier et des écoles du chef-lieu. Montant des travaux à adjudger détaillés aux devis estimatifs, 12.314 fr. 45. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 650 fr. Honoraires de l'architecte, M. Belat, d'Albertville, 648 fr. 22. Total, 13.612 fr. 67. Cautionnement, 615 fr.

On pourra prendre communication des devis et cahier des charges au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours, de 8 heures du matin à 11 h. 1/2, et de 2 à 4 heures du soir, excepté les dimanches et jours fériés.

Savoie (Haute). — Mardi 9 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires.

Visa huit jours avant l'adjudication par M. l'ingénieur voyer en chef à Annecy.

Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Ministère de la Guerre. — Samedi 6 juillet, 2 h. — *Mairie de Grenoble.* — Service de l'artillerie. Place de Grenoble. Construction de bâtiments, agrandissement d'ateliers et travaux divers d'aménagement au nouvel arsenal du parc Randon. Les travaux, évalués à la somme de 112.420 fr. 27, seront adjugés en 7 lots. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, dallage, pavage. Evaluation, 47.995 fr. 87. Cautionnement exigé, 2.400 fr. Dépôt de garantie exigé, 1.000 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Evaluation, 5.372 fr. 32. — 3^e lot. Charpente en fer. Evaluation, 10.960 fr. 07. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Evaluation, 3.681 fr. 68. — 5^e lot. Menuiserie, serrurerie, quincaillerie. Evaluation, 11.359 fr. 31. — 6^e lot. Couverture, zinguerie, plomberie et canalisation d'eau. Evaluation, 10.795 fr. 01. — 7^e lot. Construction de chaussées. Evaluation, 22.156 fr. 01. Cautionnement exigé, 1.100 fr. Dépôt de garantie exigé, 400 fr. Total général de l'entreprise, 112.420 fr. 27.

Les travaux devront être terminés dans les délais suivants, à dater de la notification de l'ordre d'exécution : pour le 7^e lot, en 60 jours; pour les 1^{er} et 3^e lots, en 90 jours; pour le 2^e lot, en 120 jours; pour le 6^e lot, en 150 jours; pour le 5^e lot, en 180 jours; pour le 4^e lot, en 210 jours.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le lieutenant-colonel directeur d'artillerie, à Grenoble.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 12 juillet, 10 h. 1/2. — *Mairie de Marseille.* — Service du génie. Chefferie de Marseille. Place de Marseille. Construction d'un poste photo-électrique à la pointe du Pharo. Ces travaux seront adjugés en un seul lot, dont le montant approximatif est de 26.000 fr. Le dépôt de garantie exigé est de 500 fr. et le cautionnement définitif est de 1.800 fr.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication devront produire au lieutenant-colonel, chef du génie à Marseille, avant le 4 juillet 1901, les pièces énumérées à la notice n° 2 annexée au cahier des clauses et conditions générales, imposées aux entrepreneurs, modifiée par les articles 2, 3 et 4 du cahier des charges spéciales des travaux qui font l'objet de l'adjudication.

Renseignements au bureau de la chefferie du génie de Marseille, 17, rue

Fongate, de 8 h. 30 à 11 h. 30 du matin et de 2 à 5 heures du soir, les dimanches exceptés.

Ministère de la Guerre. — Lundi 29 juillet, 2 h. — *Mairie de Moutiers.* — Service du génie. Chefferie d'Albertville. Place d'Albertville. Travaux d'alimentation en eau du baraquement de Vulmis, à exécuter en 2 lots en 1901, 1902 et janvier 1903 inclus, dans les dépendances de l'annexe de Bourg-Saint-Maurice. Les travaux de chacun de ces 2 lots seront adjugés séparément.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du génie militaire à Albertville.

Ministère des Finances. — Jeudi 1^{er} août, 9 h. — *Direction générale des douanes, Marseille.* — Hôtel de la préfecture. Adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'une caserne de douaniers à Marseille, sur un terrain de 24.000 mètres carrés, sis au quartier de la Belle-de-Mai et figurant sous le n° 2.268 au tableau des propriétés de l'Etat affectées au département des Finances. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, carrelages, charpente en fer et en bois, plâtrerie, fourniture et pose de fourneaux de logements, couverture, égouts, canalisation et cylindrage. Evaluation (y compris 1/20 pour imprévu), 2.851.082 fr. 99. Cautionnement, 95.100 fr. Frais approximatif d'adjudication, 7.200 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Evaluation (y compris 1/20 pour imprévu), 365 744 fr. 41. Cautionnement, 12.200 fr. Frais approximatif d'adjudication, 930 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, comprenant la tôlerie, la fonte, les serrures et ferrures des menuiseries, les panneaux en fer forgé, etc. Evaluation (y compris 1/20 pour imprévu), 194.525 fr. 18. Cautionnement, 6.500 fr. Frais approximatif d'adjudication, 495 fr. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie, comprenant la cuivrierie, le tuyautage en plomb, les appareils de water-closets, etc. Evaluation (y compris 1/20 pour imprévu), 235.677 fr. 10. Cautionnement, 7.900 fr. Frais approximatif d'adjudication, 600 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie et papiers peints. Evaluation (y compris 1/20 pour imprévu), 109.563 fr. 85. Cautionnement, 3.660 fr. Frais approximatif d'adjudication, 280 fr. Total des travaux à adjuger, 3.756.598 fr. 53.

Les cahiers des clauses et conditions générales et particulières et le bordereau des prix sont déposés à la direction de Marseille, 9, rue Lafon, et au bureau de l'architecte, directeur des travaux, M. Buyron, 40, cours Devilliers, à Marseille, où on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à midi.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	180 »	»
— en planche rouge	224 »	»
— — jaune	175 »	170 »
Etain Banca en lingots	345 »	»
— Biliton et détroits en lingots	340 »	»
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	39 »	»
— ouvré : tuyaux et feuilles	42 »	43 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	41 »	40 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	60 »	61 »
— — — Autres marques	59 »	60 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	450 »
— laminé	575 »	550 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	350 »
— laminé	475 »	450 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	»
Fer à double T, AO	22 »	»
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	26 »	»
Mercure	700 »	750 »

VIENT DE PARAITRE

MANUEL DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

DE LA RÉGION LYONNAISE

Par M. A. BONZON, Agent de change à Lyon

5^e Édition — 1901

AVEC SIX GRAPHIQUES EN COULEURS

Indiquant par groupe de valeurs et par sociétés, le capital social du groupe, sa plus ou moins-value, les bénéfices portés au Bilan, les bénéfices distribués, la proportion de tonnage par million de capital ou la proportion des recettes par rapport au capital.

Cet ouvrage renferme tout ce qui concerne la vie sociale de plus de 450 Sociétés. Seul parmi les publications du même genre, il donne les bilans et les résultats financiers des cinq derniers exercices de toutes les affaires importantes.

Cette cinquième édition contient les renseignements les plus détaillés et les plus récents sur toutes les Sociétés de la région, notamment sur les nombreuses Sociétés de Tramways électriques créées à Lyon, les Sociétés industrielles russes, les Mines, l'Industrie métallurgique, les Produits chimiques, l'Éclairage par le Gaz, les Entreprises électriques, etc.

PRIX : 15 FRANCS.

En vente : A. REY & Cie, imprimeurs-éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

AVIS

Le tableau des Travaux en cours d'exécution paraissant régulièrement dans le numéro du 16 de chaque mois, MM. les Architectes et Entrepreneurs qui veulent bien nous communiquer des renseignements sur leurs Travaux sont priés de nous les faire parvenir avant le 13 de chaque mois, dernier délai, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

SPECTACLES

Concerts Bellecour. — Tous les soirs, grand concert, entrée 50 centimes. — Mardi, vendredi, dimanche, grande fête artistique, entrée 1 franc. — Abonnements pour toute la saison, 12 francs ; s'adresser à l'Agence Fournier ; on peut également s'abonner à l'entrée du contrôle.

Concerts de l'Horloge. — Complètement transformée et modifiée, la salle du concert de l'Horloge va être terminée pour une réouverture prochaine ; des loges et promenoirs en font une des salles de concert les mieux aménagées.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 27126

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze,** 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Seize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^e des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze,** 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère) ; du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint Etienne (Loire) ; Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris ; à mouler, à enduire. Albâtre. Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay ; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. **PROST FRÈRES,** fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze,** 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay ; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Seize, Lyon.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYONNAISE

BELLE OCCASION A VENDRE

Superbe machine à vapeur de la force de 30 chevaux avec sa chaudière, le tout à l'état de neuf. **Prix : 6.000 fr.** Ecrire à M. Cl. Devaud, 33, rue Dubois, Lyon.

LE WAGON

Indicateur des Chemins de Fer

DE

PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

ET

Indicateur des Compagnies de l'Est de Lyon et de l'Ouest Lyonnais

30^c

En vente à l'AGENCE FOURNIER, rue Confort, 14, LYON
et dans ses Succursales, Librairies, etc.

30^c

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

Entreprises pour Grandes Administrations, Hôpitaux,
Établissements Religieux et Industriels, Châteaux, Villas.

SAUTIER-THYRION

CARREAUX en grès de BOCH FRÈRES, de MAUBEUGE.
CARREAUX et **PAVAGES** de DEFRANCE ET C^e (Sarreguemines).
(Bruns, noirs, rouges jaunes) Exiger la Marque DEFRANCE.
CARREAUX de MARSEILLE et d'ORANGE.
CARREAUX en faïence pour revêtements.
CARREAUX en ciment.
TOMETTES de SALERNES.
PRODUITS DÉCORATIFS
FAIENCES de GILARDONI
et BRAULT de CHOISY-LE-ROI

TUILES
BRIQUES
BOISSEAUX,
WAGONS-LACOTE
et tous Produits de la
GRANDE TUILERIE DU RHONE
de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

FAIENCINE ET PIERRES EN CIMENT COMPRIMÉ
de GENAIRON et GOYON, de Grêches (Saône-et-Loire)

Tuyaux en grès de Prost et Pleard, à Givros

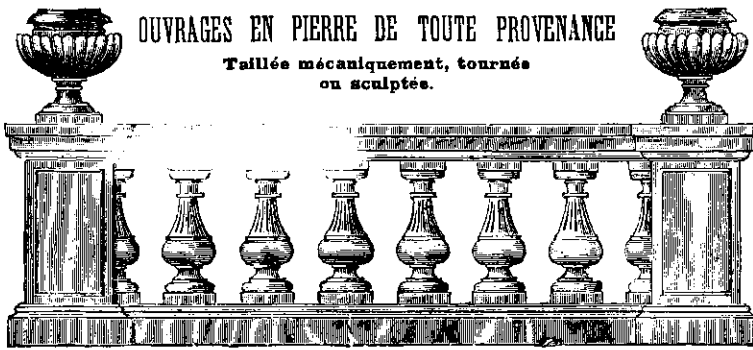
LYON — 2, place Meissonier — LYON
(ancienne place Saint-Pierre)

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

Demandez partout l'ÉLIXIR SAINT-PIERRE

Liqueur de Table de première marque.

JOMAIN

12, rue des Ecluses Saint-Martin

PARIS

MÉDAILLE D'OR ET D'ARGENT

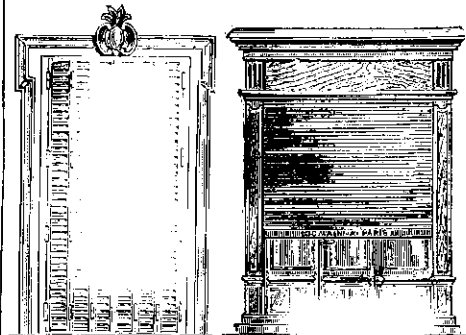
EXPOSITION UNIVERSELLE, PARIS 1900

Expositions Universelles Paris, 1867, 1878, 1889. Argent

Expositions au Palais de l'Industrie, Paris

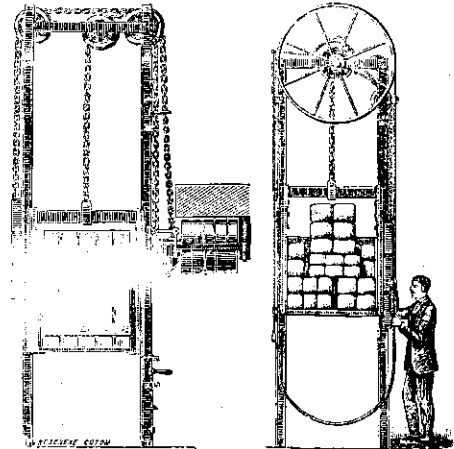
DIPLOME D'HONNEUR 1890. HORS CONCOURS 1895

Membre du Jury



Persiennes en fer

Fermetures en acier ondulé



Persiennes en fer et fer et bois
(trois modèles différents)

Fermetures en tôle ondulée très silencieuses.
Fermetures mécaniques, ordinaires et à contre-poids.

Monte-charges à bras par corde de manœuvre.
Monte-charges à treuil à manivelle.
Monte-charges marchant au moteur ou électriques.
Monte-plats—Monte-voitures—Monte-personnes.
Demander l'album de 28 pages (80 dessins)

E. MOLLARD

Agent commercial

17, rue de la République, 17, LYON

Téléphone 21-53

A VENDRE

202, rue Paul-Bert, centre industriel, à proximité de 2 lignes de Tramways, **USINE**, superficie 1200 mètres carrés, entièrement couverts, avec maison de trois étages sur façade pour bureaux ou appartements.

S'adresser

Usine **ROCHET & SCHNEIDER**

57, chemin Feuillat. — LYON

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE
ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon